

NOTICE D'INSTRUCTION DU FABRICANT
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE
PROTECTION DES GENOUX POUR LE TRAVAIL A GENOUX
Pantalon Epirotec EN 14404 + A1 : 2010
Homologué selon le Règlement (UE) 2016/425

NOTICE D'INSTRUCTION DU FABRICANT

PROTECTION GENERALE ET PERFORMANCES

Le pantalon équipé d'une paire de plaques référence GEX240 insérées dans les poches au niveau des jambes est un équipement de protection du genou pour le travail à genoux qui répond aux exigences de la norme EN 14404+A1 :2010.

Type 1 = protection des genoux indépendante d'un autre vêtement et attachée autour de la jambe

Type 2 = mousse de plastique ou autre rembourrage insérée dans des poches sur les jambes de pantalon ou fixée en permanence aux pantalons.

NOTE : les protections des genoux de Type 2 sur les pantalons peuvent être fixes ou réglables.

Les niveaux de performances sont définis par la sévérité des conditions d'essai :

Niveau 0 = protection adaptée à des sols plats et aucune résistance à la pénétration n'est exigée.

Niveau 1 = protection adaptée à des sols plats où les objets de plus de 1 cm de haut ne sont pas un danger courant (résistance à la pénétration sous une force d'au moins 100 ± 5 N est exigée)

Niveau 2 = protection adaptée à des conditions difficiles (travail sur des roches brisées dans les mines et les carrières - résistance à la pénétration sous une force d'au moins 250 ± 10 N est exigée)

Ce pantalon, épais et solide, est suffisamment confortable pour être porté pendant une journée de travail.

En complément, il offre également une protection contre les agressions mécanique dont les effets sont superficiels sur la peau.

Toute modification de l'équipement ne peut être effectuée que par la société ELIS, dans la limite des possibilités offertes par la réglementation

Explication des tests réalisés :

Les tests suivants ont été effectués pour garantir la solidité mécanique des tissus utilisés à l'état neuf :

Essais de qualification des tissus

- Résistance à la traction NF EN ISO 13934-1 : chaîne > 120 daN – Trame > 66 daN
- Résistance à la Déchirure NF ISO 13937-2 : Chaîne ≥ 2.9 daN – Trame ≥ 4 daN
- Résistance à l'abrasion NF EN ISO 12947-2 – 50000 cycles

Les vêtements auxquels se réfère cette spécification, sont conformes aux exigences essentielles de santé et de sécurité du règlement (UE) 2016/425 concernant les Equipements de Protection Individuelle de catégorie 2.

Les tests suivants ont été effectués pour garantir la conformité à la norme EN 14404 + A1 :

Tests réalisés sur le pantalon et les plaques GEX 240 :

- Test au porter pantalon + plaques GEX 240 = conforme
- Résistance à la perforation plaques + tissu genouillère = niveau 0
- Force de crête transmise = conforme
- Répartition de la force = conforme
- Dimension de la plaque = conforme

MODE D'EMPLOI ET RESTRICTIONS

Le travail en position à genoux n'étant pas naturel, les travailleurs peuvent souffrir d'un manque de confort. Un travail prolongé dans cette position peut entraîner un risque de maladies chroniques telles qu'un hygroma prépatellaire et des lésions des cartilages dues à une pression continue sur les genoux.

Cet équipement de protection des genoux permet de répartir régulièrement les forces et empêche les petits objets durs, petites pierres, se trouvant sur le sol de provoquer des blessures immédiates.

Toutefois, comme il est précisé dans la norme EN 14404+A1 : 2010 aucune protection des genoux ne peut garantir que les travailleurs ne souffriront pas de complications médicales s'ils doivent rester agenouillés pendant de longues heures.

La protection n'est pas adaptée à des conditions difficiles, telles que les travaux à genoux sur des roches brisées dans les mines et les carrières ou pour des très longues périodes sans se relever fréquemment.

La protection n'est acquise que lorsque les plaques sont correctement placées dans les poches du vêtement prévues à cet effet.

Seules les plaques référence GEX240 doivent être utilisées avec ce pantalon.

La température de la surface de contact ne doit pas excéder 50°C.

Une contamination, une altération ou une mauvaise utilisation des protections amoindrissent considérablement les performances de la protection.

Tout changement des conditions environnementales (température, lumière, humidité ...) pourrait diminuer significativement les performances de protection.

Les matériaux et composants constituant le vêtement ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi.

Selon la connaissance actuelle, cet article ne contient pas de produit toxique, cancérigène, mutagène ou pouvant provoquer des allergies

Afin de vous protéger de façon optimale dans des circonstances de travail, le vêtement doit toujours être porté fermé. Bien que vous portiez un vêtement de protection, vous devez tenir compte du fait que votre sécurité ne peut pas être assurée en toutes circonstances.

Le pantalon de protection doit faire l'objet d'un contrôle régulier afin de vérifier qu'il ne présente aucun dommage ou aucune usure.

La protection des genoux peut être diminuée en cas d'usure des plaques et / ou pantalon : toute protection présentant une dégradation de la mousse sera considérée comme inefficace et devra être changée.

En cas de besoin, le vêtement de protection sera réparé par la société Elis ou bien il sera remplacé.

Cette protection n'est pas un dispositif médical.

Cette protection n'est pas un équipement sportif.

Cette protection ne peut offrir une protection totale contre les blessures.

La protection doit être tenue à l'écart de la flamme.

Malgré la présence éventuelle de bandes rétro réfléchissantes sur le vêtement, il ne permet pas de signaler visuellement la présence de l'utilisateur la nuit dans la lumière des phares, ni au sens de la norme EN ISO 20471 (2013) (vêtement de signalisation à haute visibilité). En cas de besoin, en fonction de l'analyse des risques, il peut s'avérer nécessaire de porter en complément de ce vêtement un vêtement de signalisation conforme à la norme EN ISO 20471 (2013) (exemple gilet, chasuble...).

STOCKER L'ÉPI

Il doit être stocké propre, à plat plié ou suspendu sur un cintre dans un lieu sec et à l'abri de la lumière. Il ne doit jamais être conservé en état souillé.

A la fin du cycle de vie du vêtement, il convient de le recycler comme déchet textile.

COMPOSITION

Matériau principal du pantalon : Se référer à l'étiquette de marquage

Matériau de la poche genoux : 100% polyamide

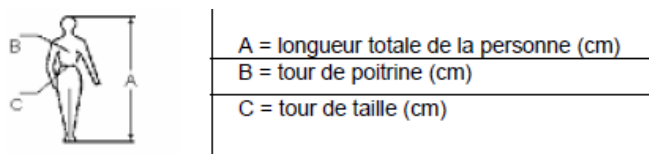
Plaque genoux : 100% polyéthylène

EMBALLAGE

Livré sur cintre

INDICATION DES TAILLES

L'indication des tailles intervient selon la norme EN ISO 13688 (2013) avec exception des tailles, à savoir :



Le tableau ci-dessous présente la correspondance de tailles avec les mensurations de corps du porteur. Veuillez mesurer votre tour de taille et reportez-vous au tableau ci-dessous pour choisir votre taille.

Les plaques référence GEX240 n'existent qu'en taille unique.

A	156 - 196						164 - 204			
C	68-76	76-84	84-92	92-100	100-108	107-118	114-126	122-134	130-142	138-150
Taille à commander	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

MISE EN PLACE DES PLAQUES

1. Plier la plaque légèrement en accentuant son galbe (Cf . le marquage « côté genoux » indiqué sur la plaque)
2. Introduire la plaque pliée dans la genouillère
3. Laisser la plaque reprendre sa forme, à plat dans la poche genouillère
4. Mettez ensuite votre vêtement, il doit être ajusté a la taille afin que les genouillères soient bien en face de votre genou à protéger

ENTRETIEN

Avant toute utilisation, il convient de vérifier soigneusement que le vêtement de protection, qu'il soit neuf ou usagé, ne présente aucun dommage éventuel.

Il est impératif de retirer les plaques du pantalon avant entretien.
Le séchage en tunnel de finition est autorisé.

Attention

Le passage en tunnel de finition nécessite de respecter les procédures standards habituelles de lavage industriel, en particulier l'humidité résiduelle à l'entrée du tunnel et la température réelle dans le tunnel. Les conditions d'entretien mentionnées par l'étiquette positionnée à l'intérieur du vêtement doivent être strictement respectées.

Code d'entretien



Lavage industriel à une température maximale de 75°C



Repassage fer 150°C



chlore exclu



séchage en tambour autorisé



nettoyage à sec autorisé tous solvants sauf trichlorethylène

Entretien des plaques de protection

Les plaques peuvent être nettoyées à l'eau savonneuse à l'aide d'une brosse douce.

CONTACTS

Numéro et coordonnées de l'Organisme Notifié ayant réalisé l'Examen CE de Type (article 19 : règlement 2016/425) :

- Adresse : IFTH : ON n°0072
Avenue Guy de Collongue
69132 ECULLY CEDEX
France
- Téléphone : +33 4 72 86 16 00
- Fax : +33 4 72 43 39 66
- Adresse e-mail : lyon@ifth.org

Pour toutes informations, contacter le fabricant :

- Adresse : SNC ELIS
5 Boulevard Louis Loucheur
F – 92210 SAINT CLOUD
- Téléphone : +33 1 75 49 94 00
- Adresse e-mail : contact@elis.com